Forme et contenu des futurs plans d'études

Autor(en): **Stricker, Hans / Isenegger, Urs / Santini, Bruno**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione**

Band (Jahr): **63/1977-64/1978 (1978)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1373

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

2. Forme et contenu des futurs plans d'études

2.1. *Le plan d'études dépend de ses fonctions*

Chacune des fonctions d'un plan d'études a une influence sur le caractère obligatoire de ce document, sur son mode d'élaboration, sur son contenu et sa présentation. Si le plan d'études doit être un guide quotidien de l'enseignement, il doit être alors très détaillé, mais pas contraignant cependant, afin que le maître ait la possibilité d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés selon des voies qui lui sont propres. Un plan détaillé rend inutile la recherche d'indications méthodologiques en dehors du plan d'études. Si, au contraire, on attend d'un tel document qu'il remplisse une fonction de coordination sur le plan national, il ne saurait être alors qu'un ensemble de lignes directrices. Pour être utiles à l'enseignant, ces dernières devraient être ensuite précisées et concrétisées dans chaque canton et pour chaque degré scolaire. Les fonctions du plan d'études doivent différer selon l'étendue de la coordination et présenter même plusieurs degrés de différenciation. Dans le schema ci-dessous, nous allons mettre en correspondance cinq types de plans d'études - qui se caractérisent par des degrés de différenciation différents - avec des niveaux de coordination d'importance variable. Il s'avère que c'est précisément les projets de coordination les moins étendus qui exigent les plans d'etudes les plus différenciés.

Les cinq types de plans d'études sont les suivants:

- Des lignes directrices: il ne mentionne que les objectifs généraux de l'école, ceux des différentes disciplines ainsi que leur organisation.
- Le plan d'études minimum: il contient également des lignes directrices, mais elles sont complétées par quelques indications concernant le contenu de l'enseignement ou par une liste très générale d'objectifs d'apprentissage.
- Le plan d'études minimum avec des précisions sur le contenu de l'enseignement et les objectifs d'apprentissage.
- Le curriculum ou plan d'étude: ce terme signifie un plan d'études différencié avec plusieurs composantes.
- Le système de plans d'études ou curriculum jumelé: il s'agit dans ce cas d'un curriculum basé sur des moyens d'enseignement et des matériaux didactiques adaptés aux objectifs différents, passant du livre aux moyens audio-visuels.

Les cinq niveaux ou champs de coordination sont les suivants: la Suisse tout entière, une région linguistique, plusieurs cantons, un canton, une école.

La croix indique chaque fois le type de plan d'études qui convient le mieux à un niveau donné de coordination.

région géographique ou didactique restreinte (par exemple un canton) ou encore à un domaine scolaire particulier.

Lorsque les deux types existent dans la même région, les lignes directrices s'adressent à l'autorité scolaire et aux organes de surveillance, et les plans au sens strict aux enseignants. Ils favorisent les passages dans les établissements scolaires parallèles ou directement au-dessus. Au vu de cette distinction, la planification scolaire sur le plan national devrait se faire simultanément à plusieurs niveaux. La planification aux niveaux supérieurs doit guider et soutenir celle des niveaux inférieurs pour qu'un développement scolaire harmonieux soit garanti. La planification sur le plan local doit tenir compte des problèmes et exigences propres à l'endroit (voir chapitre IV/7.1.).

Les lignes directrices peuvent être soit de conception verticale et englober plusieurs degrés d'une seule section, soit horizontale et englober un seul degré dans toutes les sections. La conception horizontale est indiquée surtout au niveau de l'enseignement secondaire inférieur.

2.2.1. *Les lignes directrices (plans d'études au sens large)*

Les lignes directrices sont principalement destinées à la coordination du plan d'études. Nous pensons à la coordination entre les écoles d'une région relativement vaste mais clairement délimitée (par exemple l'école romande) ou à celle des sous-systèmes qui se distinguent par des fonctions différentes (par exemple école primaire et école normale, école secondaire et éditeur de moyens d'enseignement). Ces deux *fonctions* peuvent se superposer. «L'inventaire structuré» pour l'enseignement de la mathématique dans les cantons nord-ouest le prouve: il coordonne les programmes sans s'arrêter aux détails relatifs à la matière à enseigner ou à son degré de difficulté. En même temps, il définit les principes de l'élaboration des moyens d'enseignement.

Les fonctions des lignes directrices consistent à fonder:

- La coordination des programmes dans une région géographique relativement vaste.
- L'élaboration des plans d'études sur le plan local. Les nouvelles propositions qui émanent d'idées directives permettent de définir les objectifs, les programmes et les structures scolaires des plans d'études.
- La planification de nouvelles organisations scolaires expérimentales (structures scolaires favorisant la perméabilité).
- L'orientation de la politique scolaire.
- La définition des bases essentielles nécessaires à l'élaboration:
  - des plans d'études régissant la formation des enseignants;
  - des programmes de leur formation continue;
  - des informations destinées à l'autorité scolaire et à l'inspection;
  - des moyens d'enseignement.
- L'orientation des programmes de recherche scolaire.
- L'établissement d'un budget destiné au développement scolaire.
- L'élaboration d'une nouvelle législation scolaire.

Voici quelques composantes des lignes directrices:

- Objectifs généraux qui intègrent de nombreux objectifs secondaires.
- Justification des objectifs et des contenus de l'enseignement.
- Description des domaines d'apprentissage, proposition de sujets et de

situations d'enseignement; suggestions pour l'organisation de l'enseignement.
- Enoncé des incidences des idées directrices sur l'organisation scolaire (types d'école, nombre d'heures par discipline), sur la création des plans d'études locaux et sur l'élaboration de moyens d'enseignement et de matériel scolaire.
- Indications méthodologiques relatives à l'élaboration de plans d'études locaux (matières de base et matières complémentaires), à la participation des personnes concernées, aux méthodes d'évaluation.
- Directives pour l'utilisation des lignes directrices.

L'ouvrage intitulé «Muttersprache» (langue maternelle) destiné aux écoles secondaires de Suisse centrale constitue un exemple de ce type de plans d'études. Il ne s'agit encore que d'un projet.

2.2.2. *Les plans d'études au sens strict*

Leur fonction est essentiellement intrinsèque. Ces plans d'études sont destinés surtout à l'enseignant. Le plan d'études au sens strict doit établir la preuve de l'utilité de chaque élément pour l'ensemble de l'apprentissage.

En d'autres termes, les différentes matières offertes à l'élève doivent pouvoir être justifiées par rapport à l'éducation dans son ensemble.

Un plan d'études moderne ne peut cependant se limiter à l'énoncé des contenus de l'apprentissage et à leur justification. L'école est plus qu'une institution destinée à transmettre un maximum de connaissances. L'apprentissage selon Aebli n'est autre qu'une lente modification du comportement présent en un comportement futur permettant à l'élève d'affronter la vie. En admettant que l'école doit être une véritable préparation à la vie, il devient évident que l'apprentissage ne peut pas se limiter à la simple acquisition de connaissances. Le concept de «terrain d'expérience sociale» découle de cette idée. Le déroulement de ce processus de socialisation ne doit en aucun cas être laissé au hasard. L'élève doit être amené à évoluer, à s'affirmer au sein d'une communauté ou d'un groupe. L'enseignant doit donc assumer une deuxième tâche: préparer l'enfant à sa vie dans le monde moderne. Pour y parvenir, il choisira les méthodes de travail appropriées et organisera son enseignement en conséquence. Le plan d'études lui fournira le soutien nécessaire, en particulier en ce qui concerne la méthodologie.

Les plans d'études traditionnels mettaient l'accent sur la description des contenus le plus souvent obligatoires. La description était souvent tellement vague que l'enseignant n'en tirait que quelques indications très générales. Il ne disposait d'aucune aide réelle pour son activité quotidienne. C'est pourquoi le maître devait se baser essentiellement sur les moyens d'enseignement. Quant aux examens de passage dans les écoles supérieures, ils étaient définis à part.

Selon la conception moderne du plan d'études, les contenus de l'enseignement constituent encore un élément central. L'apprentissage se fait à partir de la matière enseignée. Elle permet à l'enseignant de déclencher un processus d'apprentissage et de vérifier par la suite si ce processus a effectivement eu lieu. Celui qui veut changer son orientation ou son comportement en vue d'objectifs bien définis doit se préoccuper du plan d'études et des matières à enseigner, puisque l'acquisition de ce savoir ou savoir faire constitue la voie qui conduit vers ces objectifs.

En élaborant un plan d'études, on commencera donc par déterminer et formuler les objectifs. Les contenus de l'enseignement et la méthodologie seront ensuite choisis en fonction de ces objectifs. Ceux-ci définissent les aptitudes, les connaissances, les motivations et les jugements que l'élève doit pouvoir acquérir. Mais les contenus des plans d'études forment aussi un but en eux-mêmes; ainsi, les matières à enseigner constituent en même temps un moyen et un but d'apprentissage.

La construction d'un tel plan d'études suppose une bonne connaissance des objectifs essentiels de l'enseignement et des diverses disciplines. Bien souvent, les objectifs comportent des informations et suggestions que l'enseignant ne trouverait pas dans une simple énumération des matières, car les objectifs peuvent être atteints de différentes manières.

Les indications d'ordre méthodologique ne sont cependant pas inutiles, au contraire, elles permettent à l'enseignant d'atteindre plus aisément les objectifs fixés.

Les composantes essentielles d'un plan d'études sont donc:

- des objectifs de l'enseignement clairement formulés;
- la justification de ces objectifs et des contenus de l'enseignement;
- des indications méthodologiques.

La structure des plans d'études n'est pas une construction logique au sens le plus strict du terme. Elle doit, cependant, être cohérente et sans contradiction. L'organisation des parties composant ce document doit être claire et mettre en évidence leur filiation.

La première partie d'un plan d'études comprend d'une part des idées directrices et d'autre part des objectifs relatifs à l'ensemble des disciplines. La partie réservée à chaque discipline ou domaine d'enseignement comprend les objectifs généraux et des indications concrètes et détaillées concernant le contenu de l'enseignement. Le tout est complété par des suggestions méthodologiques.

2.3. *Les différents éléments d'un plan d'études.*

2.3.1. *Les idées directrices*

Si nous comparons les plans d'études établis au milieu du siècle dernier et ceux élaborés cent ans plus tard, qui bien souvent font encore foi aujourd'hui, nous ne constatons pas de changements notoires en ce qui concerne le contenu de l'enseignement, si ce n'est un certain accroissement du volume de la matière à enseigner. Les objectifs très généraux fixés dans la législation scolaire n'ont pas beaucoup changé non plus. En outre, ces objectifs ne sont pas très différents d'un canton à l'autre.

Il est généralement admis que la mission de l'école consiste à assister les parents dans leur tâche educative. Elle est appelée à former le caractère, l'intelligence et le cœur des jeunes, à leur transmettre des connaissances intellectuelles et pratiques et à favoriser leur développement physique. La formation scolaire doit en particulier les préparer à l'apprentissage d'un métier ou à entreprendre des études supérieures. D'autres idées directrices concernent la responsabilité vis-à-vis de son prochain et le respect de Dieu.

La définition de cette mission et le choix des disciplines scolaires date de l'époque préindustrielle. Toutefois les plans d'études laissent transparaître aussi l'état d'esprit du maître du XIXe siècle, tourné vers l'avenir et le progrès.

Lors de chaque nouvelle planification de l'enseignement, il s'agira de fixer des idées directrices et des objectifs en rapport avec l'idée que l'on se fait de l'homme d'aujourd'hui et pour l'avenir.

2.3.1.1. *Idées directrices d'un type d'école particulier*

Prenons comme exemple les idées directrices (10e année scolaire) modèles Zoug ou Berne: les thèmes suivants ont été jugés importants pour les elèves de ces écoles

- *La famille et les rapports humains;*
- *L'homme dans la vie professionnelle;*
- *L'homme dans le système économique actuel;*
- *L'importance de la formation;*
- *L'homme dans l'Etat;*
- *L'homme et ses loisirs;*
- *L'homme et la culture;*
- *L'homme face à lui-même;*
- *L'homme et les mass media, les moyens de communication de masse;*
- *La pluralité et l'évolution des valeurs et des normes;*
- *L'interdépendance du monde actuel;*
- *Science et technique;*
- *La vie menacée à la base.*

Prenons le thème: L'homme face aux mass media:

Les mass media sont souvent utilisés de façon abusive et irréfléchie. De nombreux adolescents et adultes ne connaissent guère d'autres manières d'occuper leurs loisirs. Les responsables de l'éducation et les parents s'efforcent d'inciter les adolescents à une utilisation critique de ce moyen d'information.

Il en découle les idées directrices suivantes:

Les classes de formation complémentaire incitent l'élève à une utilisation appropriée des mass media. Elles peuvent l'amener à affiner son jugement, son esprit critique et lui faire apprécier un divertissement de valeur pour le rendre attentif au danger de la manipulation exercée par les mass media.

2.3.1.2. *Idées directrices d'une discipline donnée*

Elles précisent:

- l'importance de la discipline pour l'élève, pour son développement et son épanouissement;
- les rapports de cette discipline avec la société et avec l'individu dans cette société;
- la signification culturelle de la discipline pour l'élève;
- les rapports de la discipline avec l'ensemble de la formation et plus par-

ticulièrement avec les autres disciplines; son importance sur le plan culturel et professionnel;
- la situation de la discipline par rapport à l'état actuel de la science;
- l'étendue du contenu de la discipline et la compréhension des idées et des concepts fondamentaux.

Grâce à ces indications, on obtient une sorte de «portrait de la discipline» dont on déduit ensuite les objectifs.

2.3.2. *Objectifs*

Il s'agit des objectifs d'enseignement qui occupent une position clé dans la planification scolaire moderne. Les sciences pédagogiques cherchent encore à affiner leur définition. Leur mise en pratique n'est pas chose facile.

Deux problèmes essentiels se posent lors de la formulation de ces objectifs[1]:

- Quel type d'objectifs faut-il définir? Comment l'exprimer?
- Quel doit être le degré d'abstraction de ces objectifs ou, en d'autres termes, doivent-ils être de caractère général ou spécifique?

2.3.2.1. *Types d'objectifs d'enseignement et formulation*

Pour être significatifs dans l'enseignement et utiles à l'enseignant, les objectifs doivent être clairs et concrets et non pas vagues comme ils l'étaient autrefois. Selon certains, ils doivent décrire le comportement précis de l'élève à la fin d'un processus d'apprentissage (objectifs à opérationaliser). Tout en présentant de nombreux avantages, cette solution comporte toutefois des dangers. Elle risque de mettre l'accent sur l'acquisition de connaissances et d'une certaine habileté et de négliger des capacités et des qualités plus complexes (capacité de résoudre des problèmes, créativité, opinions, intérêts, etc.). Il ne serait d'ailleurs pas possible d'opérationaliser tous les comportements qu'un élève devrait acquérir. Les expériences vécues durant les cours sont parfois plus importantes (par exemple «vivre les difficultés du travail en commun»).

On pourrait s'en tenir à la définition suivante:

Les objectifs expriment des capacités et des facultés à acquérir durant l'enseignement. Une autre solution consisterait à définir les objectifs sur la base des expériences que l'élève vit durant son apprentissage et des activités qu'il exerce en classe.

Cette définition inclut l'acquisition de connaissances. Faire apprendre, mémoriser, appliquer ou transmettre un certain savoir. Ces objectifs demeurent le but principal de l'école. Il ne s'agit en tout cas pas d'un savoir encyclopédique. La matière à acquérir n'est que le moyen permettant d'atteindre l'objectif. La mémorisation de dates par exemple ne doit donc pas être un but en soi; elle peut cependant se justifier si ces dates permettent de faire la synthèse de certains faits historiques. Cet exemple prouve que, pour être efficaces, les objectifs doivent donner des indications à la fois sur la matière à traiter et sur la nature du comportement attendu de l'élève.

[1]Selon: Hedinger, U.: Wegleitung zur Lehrplangestaltung in der Lehrerbildung (non publié).

Différents objectifs doivent par conséquent pouvoir être formulés pour un seul et même contenu. L'étude de la bataille de Marignan par exemple peut viser les objectifs suivants:

- prendre conscience des bouleversements politiques et moraux provoqués par les outrances d'une politique de puissance;
- découvrir les origines de notre neutralité et en comprendre les raisons;
- analyser la notion de neutralité;
- former un esprit civique par l'étude d'erreurs politiques.

En revanche, il n'y a pas lieu de multiplier les contenus si un seul suffit pour atteindre les objectifs fixés. Un sujet supplémentaire peut néanmoins être introduit dans le but de fixer ou d'exercer une matière (dans ce cas, un autre objectif est à formuler). On pourrait montrer que certains contenus de l'enseignement sont superflus et visent des objectifs déjà atteints.

En résumé, on peut dire ceci: Un objectif doit préciser quelles doivent être les qualifications de l'élève à la fin du processus d'apprentissage.

2.3.2.2. *Degré d'abstraction des objectifs*

Les lignes directrices des plans d'études au sens large sont relativement générales et abstraites. Les objectifs d'une discipline restent encore assez généraux: ils fixent les intentions pédagogiques, définissant les points sur lesquels il convient d'insister ainsi que les capacités que l'élève doit acquérir. Le caractère encore abstrait de la formulation de ces objectifs laisse une certaine marge de liberté au maître pour l'organisation de son enseignement.

Ces objectifs se distinguent toutefois de ceux des plans d'études traditionnels par leur plus grande précision.

A titre d'exemple, on peut citer quelques objectifs relatifs à l'éducation civique:

L'élève doit

- *savoir établir les rapports entre les faits historiques et les événements politiques actuels;*
- *savoir démontrer que l'absentéisme favorise la manipulation politique;*
- *être à même de se faire une opinion et de prendre une décision en analysant lui-même certaines informations politiques transmises par les media;*
- *connaître nos principales institutions politiques et comprendre leurs fonctions;*
- *être capable de comprendre la situation politique actuelle; être capable de définir ses propres conceptions et de les faire entendre par la voie démocratique;*
- *être prêt à défendre ses opinions, à les faire entendre et à assumer des responsabilités politiques;*
- *pouvoir entrer en contact avec des institutions politiques et publiques et solliciter leurs services.*

Les objectifs cherchent à faire naître une certaine attitude chez l'élève plutôt qu'à faire acquérir un comportement. La raison en est simple: le comportement face à une situation donnée, un problème ou une matière est fonction de l'attitude adoptée. Cette attitude peut nous inciter à choisir une matière déterminée, à l'assimiler d'une certaine manière.

Le comportement traduira alors une attitude particulière, celle de vouloir apprendre telle ou telle matière. Quant à l'attitude, elle résulte des acquisitions antérieures et détermine l'orientation des attitudes ultérieures.

L'exemple ci-dessous illustrera cette forme d'objectifs. Il est tiré d'un cours sur l'éducation routière et traite plus particulièrement du terme «cyclomoteur»:

L'élève considère le maquillage d'un cyclomoteur comme un jeu intéressant au point de vue technique, lui donnant un aperçu du fonctionnement des diverses parties d'un véhicule; il est cependant prêt à ne prendre la route qu'avec un véhicule conforme aux prescriptions techniques.

La notion d'attitude au sens le plus large s'apparente à celle de motivation. Elle est l'élément moteur qui donne un sens à l'effort que l'élève doit fournir. L'attitude comme la motivation sont toutefois difficiles à contrôler; c'est pourquoi les objectifs visant l'acquisition d'une attitude doivent nécessairement être complétés par des objectifs plus concrets.

2.3.2.3. *Objectifs et contenus de l'enseignement*

Un plan d'études n'a pas pour tâche de planifier les leçons. Au contraire, la planification détaillée de l'enseignement est strictement réservée à l'enseignant; elle est le reflet de ses capacités pédagogiques et méthodologiques; il choisit lui-même la matière à traiter pendant ses cours, tout en se conformant aux objectifs fixés dans le plan d'études. Ce choix sera déterminé par ses goûts personnels pour les exigences et les aptitudes de sa classe et par le contexte local. Un plan d'études trop détaillé désécuriserait encore davantage un enseignant anxieux. La possibilité de choisir ses matières lui confère au contraire la liberté nécessaire à un bon enseignement. Pour acquérir cette liberté, il doit cependant parfaitement comprendre le sens des objectifs généraux du plan d'études. Sur la base de ces généralités, il formulera ensuite lui-même les objectifs concrets et précis de son enseignement. Il choisira enfin la matière appropriée qui lui permettra de les atteindre. Les objectifs contenus dans un plan d'études sont dits *généraux.* Ils concrétisent les finalités de l'enseignement et se subdivisent eux-mêmes en objectifs plus fins qui guident plus directement l'enseignement, l'organisation d'une leçon ou le choix d'une matière. Les objectifs généraux se rapportent à des thèmes d'enseignement. Ils sont dans une large mesure déterminés par la matière et peuvent ainsi fournir une première idée de ce que seront les contenus de l'enseignement.

L'exemple ci-dessous montre comment un objectif détaillé est extrait d'un objectif général.

Objectif général: saisir la signification de la température pour la vie des reptiles à sang froid;

Objectif détaillé: boîte en tôle, déterminer la température du sol qui convient aux lézards.

Cet exemple montre qu'il est souvent impossible de distinguer objectif et contenu de l'enseignement. Suivant la discipline ou le domaine concernés, on décrira en plus des objectifs les matières avec plus ou moins de détails. Ces descriptions sont détaillées pour la mathématique et les langues vivantes.

En revanche, lorsque les objectifs généraux fixent déjà partiellement la matière, les indications concernant le contenu de l'enseignement seront mentionnées à titre complémentaire. Si ces objectifs sont suffisamment précis, on peut même renoncer à la description du contenu. Il importe évidemment de sa-

voir si le plan d'études est destiné à un enseignant de branche connaissant parfaitement sa matière, ou au contraire à un maître généraliste.

Les points suivants sont donc à prendre en considération pour fixer la forme et le contenu d'un plan d'études:

- les caractéristiques de l'élève, (son intelligence, ses connaissances acquises, son environnement);
- les caractéristiques de l'enseignant et de sa formation (formation de base dans les différentes disciplines, formation méthodologique, intérêts);
- les exigences des écoles immédiatement supérieures;
- l'état de la science dans les différents domaines d'enseignement;
- l'espoir que la société place dans l'école.

2.3.2.4. *Les principales catégories d'objectifs*

Nous ne retiendrons que les objectifs cognitifs, affectifs et psychomoteurs, définis par B. Bloom. Les trois types d'objectifs reprennent la division classique des comportements humains: «penser, sentir, agir» que Pestalozzi exprime en parlant de «la tête, du cœur et de la main».

- Les objectifs cognitifs: se rapportent à l'acquisition du savoir de connaissances, de l'aptitude à raisonner, à juger;
- affectifs: concernent l'acquisition d'attitudes et de valeurs;
- psychomoteurs: fixent les acquisitions manuelles et pratiques, les applications des connaissances et aptitudes intellectuelles acquises.

Ces catégories permettent de définir plus aisément les objectifs et de vérifier si l'enseignement n'a pas négligé certains d'entre eux. C'est généralement le cas pour les objectifs affectifs difficiles à évaluer.

Ces objectifs-là figurent par conséquent souvent dans les plans d'études, mais sont rarement introduits dans l'enseignement. Celui-ci risque de devenir fatigant parce que trop axé sur les activités intellectuelles. La règle ci-dessous permettra d'éviter ce danger: on accordera la même importance aux objectifs affectifs et cognitifs. Les objectifs affectifs seront formulés en termes opérationnels, même si dans bien des cas on ne pourra pas, ou seulement de manière approximative, vérifier s'ils ont été atteints.

2.3.2.5. *Organisation des objectifs et des contenus de l'enseignement*

Les expériences faites ces dernières années (surtout dans l'enseignement de la mathématique) montrent qu'il est nécessaire d'ordonner chronologiquement les objectifs et contenus dans le plan d'études. Il est impossible à un enseignant généraliste d'avoir constamment en tête l'ensemble de la matière à enseigner, il ne peut pas non plus connaître pour chaque discipline ce qui a précédé et ce qui prolongera son enseignement. Le plan d'études doit donc définir les objectifs et les contenus destinés aux différentes étapes et degrés de l'enseignement, et ceci en tenant compte des objectifs finals. Ces étapes seront établies en fonction des points suivants:

- structure logique de la discipline (à chaque stade de l'apprentissage, il s'agit de jeter les bases des étapes suivantes);

- degré de difficulté des objectifs et des contenus (commencer par les plans faciles et avancer progressivement);
- possibilités de transfert (transposer) des connaissances et des démarches acquises précédemment à des stades ultérieurs d'apprentissage;
- synchronisation et coordination de l'enseignement des différentes disciplines.

2.3.2.6. *Désignation d'objectifs minimaux pour tous les élèves (division des contenus des disciplines de base et des disciplines complémentaires)*

Le contenu du plan d'études de la scolarité obligatoire devrait être destiné à tous les élèves quelles que soient leurs capacités. Lors de l'élaboration d'un plan d'études, il s'agit donc de déterminer les objectifs fondamentaux à la fois pour la carrière scolaire et professionnelle de l'élève et pour sa vie toute entière. Ces objectifs minimaux seront fixés de manière à pouvoir être atteints par un élève moyen en utilisant les deux tiers du temps scolaire à sa disposition, mais pas davantage. Ce procédé permettrait d'alléger les programmes et laisserait ainsi plus de temps aux instituteurs et aux élèves pour aborder les objectifs essentiels.

Il s'agira ensuite d'adapter la matière à ces objectifs minimaux, de manière à former un «programme minimal». Celui-ci doit être clairement précisé dans tout plan d'études. Le temps accordé à l'étude de ce programme variera selon les capacités des élèves. Il sera donc impossible de travailler ce programme avec toute la classe au même rythme et selon la même méthode. Il y aurait lieu de former des groupes de travail et de faire appel aux bons élèves pour aider les plus faibles.

Le plan d'études ne doit cependant pas se limiter à la désignation du programme minimal. Pour respecter le droit à la formation des élèves plus doués, il faut fixer des objectifs et des contenus complémentaires. Dans les classes de degrés supérieurs, le maître tiendra particulièrement compte des intérêts des élèves pour définir les matières complémentaires de son enseignement.

2.3.2.7. *Organisation des contenus du plan d'études*

La construction d'un plan d'études pose de nombreux problèmes: définir l'ordre de succession des objectifs et des matières au cours de la scolarité (ordre vertical), fixer leurs rapports à l'intérieur des périodes données (année scolaire; ordre horizontal).

Les ouvrages sur les curricula proposent différentes solutions:

- La construction en paliers: les élèves partent de notions de base très générales et élémentaires pour arriver progressivement à des sujets plus concrets et plus différenciés. Ces notions de base ou structures de base (par exemple opérations fondamentales en algèbre ou notions d'énergie en physique) permettraient à l'élève de procéder lui-même par la suite à l'étude de thèmes nouveaux.
- La construction de plans d'études cycliques conçus en fonction du développement de l'enfant: cette solution est proche de la précédente.

Au cours des premières années de scolarité, l'enfant est amené d'abord à résoudre des problèmes simples et concrets de la vie courante. Plus

tard, le problème lui est à nouveau présenté, mais cette fois sous une forme imagée. Au troisième stade, la présentation est abstraite et formelle; le problème est en outre transposé à une autre situation.

Aucune de ces solutions ne pourra être appliquée systématiquement. Des domaines aussi différents que les sciences naturelles ou le sport, le développement de la personnalité ou l'histoire, impliquent obligatoirement des modalités d'apprentissage différentes. Néanmoins, il convient de se poser les questions suivantes au moment de l'organisation d'un plan d'études:

- Quels objectifs peuvent être atteints compte tenu du développement de l'enfant?
- Quels sont les domaines d'enseignement étroitement liés qui devraient être traités simultanément?
- Dans quel ordre faut-il présenter les différents contenus de l'enseignement pour que l'élève puisse établir des rapports entre eux et transposer ses savoirs d'un domaine dans un autre?
- Quels sont les intérêts et les besoins des élèves à un certain âge ou à un certain stade de leur développement?
- Quelles capacités les élèves doivent-ils avoir acquises au terme d'un degré scolaire donné? Ou encore, quelles sont les conditions d'admission des écoles supérieures ou professionnelles?
- Que faire pour que les plans d'études des écoles supérieures s'appuient sur ceux des degrés inférieurs? On éviterait ainsi que les degrés supérieurs imposent leur volonté aux degrés inférieurs.

2.3.3. *Indications d'ordre méthodologique*

Nous avons affirmé que l'influence de l'école sur l'intégration sociale des élèves dépendait moins de la transmission de connaissances que de la méthode d'enseignement utilisée. Si cette affirmation est exacte, on admettra que la méthodologie est primordiale pour atteindre cet objectif. Cela ne signifie nullement qu'il n'existe qu'une seule méthode correcte. Au contraire, le plan d'études doit contenir diverses suggestions d'ordre méthodologique qui permettent au maître de choisir en toute liberté la procédure qui lui donne la possibilité de personnaliser son enseignement.

Pour qu'un élève soit prêt à apprendre, il faut qu'il soit *motivé.* Cette *motivation,* qu'elle soit spontanée ou provoquée par le maître, est la condition absolue de tout apprentissage. Pour éveiller ou renouveler la motivation chez l'élève, le maître devra trouver des suggestions dans le plan d'études.

Ces indications méthodologiques sont intitulées «modalités d'introduction de la matière». On en trouve un exemple dans le manuel du maître sur la circulation routière. Au chapitre consacré aux règles de la circulation figurent les suggestions suivantes:

- *lire le récit «Unfall an der Kreuzung» de Karl August Blendermann (dans: «Alle unsere Strassen», Editions Hirschgraben, Francfort);*
- *observer le comportement des cyclistes à un croisement, comment ils tournent à droite et surtout à gauche;*
- *étudier le plan de circulation d'une ville et ainsi justifier ou expliquer le règlement adopté;*
- *partant de quatre véhicules s'approchant d'un croisement, définir les priorités (l'énoncé des règles).*

Encourager le travail autonome est un autre principe méthodologique important. Le plan d'études doit fournir des indications pour faciliter son application. Il montre également comment planifier et réaliser des expériences, des observations, des études dans le terrain (par exemple au musée ou dans la nature). Lorsqu'une discipline exige une multitude de démonstrations, d'expériences, d'observations et des études dans le terrain, un manuel spécial peut remplacer les suggestions méthodologiques du plan d'études. Certains domaines de l'enseignement sont particulièrement propices à la participation active des élèves. Nous pensons par exemple aux jeux dramatiques ou à la réalisation collective de projets. Le plan d'études bernois pour l'enseignement de la géographie en 9e année nous en fournit un exemple:

Sujet: Les facteurs qui président à l'implantation d'une industrie;

Objectif: Découvrir ces facteurs et comprendre pourquoi ils peuvent changer au cours des années;

Matières d'enseignement: Matières premières, énergie, moyens de communication, main-d'œuvre, possibilités de vente.

Remarques d'ordre méthodologique

- *Comparer la situation actuelle à celle des années 1800 (énergie, moyens de communication).*
- *Mise en scène (tenir compte des conditions d'implantation locales). Deux fabricants décident de créer ou de déplacer une entreprise. De quoi ont-ils besoin? A quoi doivent-ils prêter attention?*
- *Travail de groupe sur le même problème: que faut-il à une entreprise pour assurer sa production et garantir le salaire des ouvriers et employés?*
- *A propos de l'énergie (facteur qui, à l'heure actuelle, détermine dans une large mesure l'implantation d'une industrie), comparer l'emplacement des industries et des arts et métiers sur la carte Dufour (1850 environ) ou sur la carte Siegfried (1800 environ) avec la carte topographique actuelle.*

Des indications didactiques sont avant tout destinées à assurer une certaine coordination des enseignements. Elles répondent à des questions telles que:

- En quelle année et dans quel contexte les mêmes contenus ont-ils déjà été traités?
- Le plan d'études prévoit-il une reprise des mêmes contenus à un degré supérieur, à un moment où le développement de l'enfant sera plus avancé et où ses connaissances seront plus étendues?
- Est-il possible d'établir des parallèles avec d'autres disciplines?
- Un maître de branche enseigne-t-il la même matière, et avec quel objectif?

Les deux dernières questions revêtent une importance particulière dans un système faisant appel à des maîtres de branche. Les problèmes démographiques, par exemple, n'intéressent pas uniquement le maître de géographie: au contraire, en éducation civique, on examinera le problème de la retraite en relation avec le vieillissement de la population; en géométrie et en dessin technique, on établira des graphiques sur ce même problème.

Dès qu'un certain domaine ne peut pas être clairement intégré dans une discipline figurant à l'horaire, ces indications didactiques deviennent indispensables. En ce qui concerne l'éducation pour la santé par exemple, il faut savoir quelles connaissances peuvent être acquises en gymnastique, biologie, économie domestique, science de la vie ou autre. Ces indications permettent donc d'une part de coordonner les enseignements et d'autre part de ne pas négliger certaines matières importantes.

2.3.4. *Indications méthodologiques du plan d'études et liberté d'enseignement*

Nous allons résumer ici cette question capitale pour le corps enseignant. La liberté d'enseignement et les exigences méthodologiques sont en un sens inconciliables; elles sont même source de conflits dans certains cas. Un moyen d'enseignement dont l'usage est obligatoire (par exemple pour l'enseignement de la deuxième langue nationale) parce que l'enseignant ne pourrait pas de lui-même présenter la matière à des élèves de façon satisfaisante, implique très souvent l'emploi de méthodes d'enseignement et d'apprentissage précises ou, pour le moins, limite considérablement les possibilités de choix de l'enseignant. L'enseignant lui-même, tout attaché qu'il soit – et à juste titre – à sa liberté d'enseignement, sera souvent heureux de pouvoir compter, pour certaines disciplines, sur une méthodologie existante.

Le plan d'études doit donc laisser un maximum de liberté à l'enseignant. Celui-ci doit en effet tenir compte des conditions individuelles de chacun de ses élèves et prendre en considération les possibilités de sa classe sur le plan de la dynamique de groupe. Le plan d'études doit en outre faire une distinction nette entre les principes généraux relatifs à l'organisation et à la méthodologie de l'enseignement, et les indications méthodologiques relatives à certains objectifs précis et particuliers.

Les principes méthodologiques devraient être en relation étroite et évidente avec les objectifs généraux de l'école. Un exemple: si un objectif général demande de favoriser l'épanouissement intellectuel de l'ensemble des élèves, il s'agit alors de fixer un principe méthodologique de base qui indique que des groupes de dimension variable doivent être institués et que le rythme de l'enseignement doit être individualisé. En effet, les recherches pédagogiques ont montré que cet objectif ne peut être atteint par un enseignement dispensé de la même manière et au même rythme à toute la classe.

L'application de tels principes méthodologiques devrait être obligatoire pour le maître. Si ces contraintes restreignent la liberté de l'enseignant, elles sont néanmoins justifiées par l'accroissement des chances de succès de chaque élève.

D'autres principes méthodologiques sont en revanche plus tolérants et laissent aux enseignants la possibilité de choisir les procédures pédagogiques adéquates pour atteindre les objectifs fixés. L'enseignant pourra notamment organiser à sa guise les activités en rapport avec les objectifs complémentaires facultatifs. Il va de soi pourtant que, même pour atteindre ces objectifs-là, le plan d'études fournit des suggestions ou des recommandations d'ordre méthodologique.

2.3.5. *Bibliographie, matériel d'appui, media*

Le problème des moyens d'enseignement est étroitement lié à la forme que revêt le plan d'études. Les plans d'études cadre demandent obligatoirement la réalisation de moyens d'enseignement. En revanche, cela n'est pas nécessaire s'il s'agit de plans d'études au sens strict, qui comportent en effet des objectifs très différenciés donnant toutes les indications nécessaires relatives aux contenus de l'enseignement, à la méthodologie, ainsi qu'une bibliographie. Un enseignement uniquement basé sur un moyen d'enseignement constitue aujourd'hui un cas exceptionnel. L'école ne pourra cependant pas se passer totalement de ces moyens. Le plan d'études joue donc un rôle capital dans la création de nouveaux moyens d'enseignement, car il peut fixer des objectifs et des contenus pour lesquels il n'existe pas de moyens d'enseignement. Il se peut également que de nouveaux plans d'études définissent des principes méthodologiques qui exigent une modification des moyens d'enseignement existants.

En outre, on peut atteindre les objectifs fixés dans le plan d'études en faisant appel à des auxiliaires pédagogiques de nature diverse. Leur nombre est quasi infini, à tel point que le maître ne peut les choisir qu'en recourant au hasard. Cette situation pourrait provoquer le climat d'incertitude décrit au paragraphe traitant des «fonctions intrinsèques des plans d'études». Si les auxiliaires d'enseignement et le matériel éducatif choisis en fonction d'un contenu donné ne correspondaient pas exactement aux objectifs fixés, le plan d'études ne remplirait pas sa fonction première.

Nous allons donner ci-après quelques indications sur la manière de présenter les auxiliaires d'enseignement dans un plan d'études (bibliographie, illustrations, diapositives, films, bandes enregistrées, objets divers):

- Il faut dire avec précision si les auxiliaires sont indispensables ou seulement facultatifs.
- Le nombre des auxiliaires sera limité à un minimum.
- Les auxiliaires seront mentionnés dans le chapitre traitant la matière à laquelle ils se rapportent.
- Les indications seront très précises, numéro de page du livre indiqué, numéro d'une série de diapositives, etc.
- Les auxiliaires seront choisis de manière à être facilement accessibles à l'enseignant: bibliothèque des enseignants, centre didactique, centre de location de films, etc.
- A la fin du plan d'études on donnera une liste de tous les auxiliaires mentionnés par discipline ou groupe de disciplines.
- Dans ce résumé les auxiliaires indispensables à l'enseignement (principalement les livres) seront précisés, afin qu'ils puissent être achetés et placés dans la bibliothèque (médiathèque) de l'école.
- Les adresses exactes des centres de moyens audio-visuels seront également indiquées.

2.3.6. *Evaluation de l'enseignement*

On distinguera deux aspects:

- l'appréciation du travail des élèves;
- l'appréciation de l'enseignement.

Le plan d'études donne des indications pour l'appréciation du travail des élèves. Cependant, il ne s'agit pas d'une liste de problèmes d'examen permettant, sous forme de tests, de vérifier que les objectifs d'enseignement ont été atteints. Chaque fois que les objectifs seront opérationnalisés, le maître trouvera lui-même les moyens de contrôle adéquats. Le plan d'études peut toutefois inclure des fiches de contrôle ou alors faire des suggestions pour les établir.

Quant à l'appréciation de l'enseignement, le plan d'études doit montrer au maître comment procéder lui-même à un examen critique de son enseignement. En effet, l'enseignant doit établir régulièrement le bilan de ses principales interventions pédagogiques. Il doit se poser les questions suivantes:

A propos des objectifs:

- Comment ai-je pu constater que l'objectif était atteint?
- Où ai-je dû intervenir pour ne pas manquer l'objectif?
- Certains problèmes (éventuellement soulevés par les élèves) se sont-ils posés pendant l'enseignement? Si oui, n'étaient-ils pas prévus dans l'objectif et m'ont-ils incité à formuler de nouveaux objectifs? Ces problèmes se situaient-ils en dehors de l'objectif?

A propos de la motivation:

- Pour quelles raisons mes élèves ont-ils manifesté de l'intérêt pour l'enseignement?
- Ai-je dû les motiver moi-même? Ai-je réussi?
- A-t-il fallu raviver leur intérêt au cours de l'enseignement?

A propos de l'activité des élèves:

- Comment l'activité de mes élèves s'est-elle manifestée?
- Comment mes élèves se sont-ils rendu compte du succès de leur activité?
- Mes efforts ont-ils réussi à stimuler leur volonté de participer activement?

2.3.7. *Autres éléments d'un plan d'études*

Horaire: Théoriquement et en toute logique, l'horaire devrait être établi en fonction de l'importance relative qu'on accorde à chaque objectif et à chaque matière. Pratiquement, le problème est quelque peu différent. Le contenu de l'enseignement doit également être adapté au nombre d'heures disponibles pour un domaine donné. La psychopédagogie peut, par exemple, montrer qu'un nombre minimal de leçons est indispensable pour qu'un processus d'apprentissage satisfaisant puisse s'accomplir (par exemple pour l'étude de la deuxième langue). L'horaire est donc le résultat de la planification de l'enseignement, mais cette planification ne peut pas se faire sans qu'on tienne compte de la dotation en heures des différentes disciplines. L'horaire est par conséquent un élément essentiel de tout plan d'études.

Découpage horaire: Pour les différents domaines de l'enseignement: le plan d'études peut recommander un temps optimal pour l'étude de certains problèmes ou, par exemple, pour atteindre un objectif général. Cela peut aider un enseignant consciencieux à venir à bout de l'ensemble de la matière. De tel-

les recommandations ont aussi pour but d'éviter que le maître ne s'attarde trop sur un domaine qui lui est particulièrement cher.

Un plan d'études peut également aborder des problèmes qui intéressent non seulement l'enseignant, mais également les parents, les autorités scolaires ou les autres écoles. Il s'agit par exemple

- d'indications sur la notation;
- d'indications sur les devoirs à domicile;
- d'indications sur la promotion;
- éventuellement de critères d'appréciation des moyens d'enseignement.

2.4. *Compétences et instances*

On a coutume de dire que l'école est une affaire trop sérieuse pour qu'on en laisse le soin aux seuls enseignants. Il en va de même pour les plans d'études. Leur élaboration ne doit pas être confiée aux seuls experts. L'école concerne toute la population et, de ce fait, elle est affaire politique. C'est en effet à l'école que sont transmises les caractéristiques de la société dans laquelle nous vivons. De plus l'école a pour tâche de donner aux jeunes la formation qui leur permettra de transformer cette société.

Il y a d'une part une prise de conscience du rôle politico-social de l'école et de sa démocratisation en même temps que de la rigidité de son organisation et de sa législation. D'autre part on pressent que les instances politiques s'efforcent d'orienter les contenus de l'enseignement avant même qu'une planification ait pu avoir lieu.

Il importe de savoir si, en plus des idées directrices sur l'école, la législation scolaire doit prendre en compte les différentes disciplines. Puisque la relative rigidité des textes législatifs rend difficile l'adaptation de l'école aux exigences de l'évolution (coordination de l'enseignement de la deuxième langue, par exemple), nous serions tentés de donner une réponse négative. Il y a en effet un certain danger à ce que des instances politiques ou des groupes de pression, intervenant au nom de l'opinion publique, fassent introduire dans les plans d'études des disciplines d'importance limitée ou incompatibles avec les idées directrices de ces plans.

Par conséquent, nous sommes d'avis que les disciplines ne doivent figurer dans la législation scolaire qu'à partir du moment où les idées directrices et les objectifs d'enseignement ont été établis. La planfication de l'enseignement devrait donc précéder l'introduction d'une discipline dans la législation.

Compte tenu des remarques relatives aux disciplines, il apparaît que l'horaire ne devrait jamais figurer dans la législation scolaire. Il est établi le plus souvent par les représentants des différentes disciplines et ne doit jamais être le fruit d'une négociation politique ou économique.

Quant à la définition des objectifs d'enseignement, elle doit résulter d'un travail commun des enseignants et des responsables de différents milieux, travail qui permet la confrontation des exigences des parents, des spécialistes de la pédagogie, des milieux professionnels, des écoles supérieures et même des groupements sociaux et politiques. Le curriculum partiel de l'école de formation complémentaire du canton de Zoug montre jusqu'à quel point le cercle des personnes consultées peut être étendu. Nous tenons cependant à insister

sur l'importance qui doit être attachée à la participation d'une grande partie du corps enseignant actif à la définition des objectifs.

La sanction et la mise en vigueur d'un plan d'études devraient, quant à elles, relever de la compétence du département de l'instruction publique.

3. Forme des plans d'études, contraintes minimales

Pour parvenir à une collaboration efficace, les sociétés de chemins de fer doivent standardiser l'écartement des voies et les systèmes d'attelage. Les transports aériens doivent utiliser un langage commun. Le problème est le même pour l'élaboration des plans d'études. Une collaboration intercantonale efficace implique un langage commun propre aux plans d'études. Si une entente au niveau du contenu n'est à bien des égards ni possible ni souhaitable, l'entente au niveau de la forme peut, en revanche, présenter des avantages considérables:

- Les différents plans d'études deviennent comparables (ce qui n'est guère le cas actuellement); les similitudes et les différences de contenu apparaissent avec plus de clarté, permettant ainsi un débat sérieux et efficace sur la coordination.
- La préparation indispensable des futurs enseignants à l'utilisation des plans d'études peut se baser sur une conception claire et généralement reconnue. Ceci est particulièrement important pour les centres de formation qui accueillent des étudiants de plusieurs cantons.
- Seule une conception standardisée des plans d'études permet l'organisation de cours destinés à des personnes chargées ultérieurement de l'élaboration de plans d'études (membres de commissions, etc.).
- Dès le moment où cette entente minimale sera étendue à l'ensemble des disciplines, les maîtres généralistes pourront utiliser aisément ces plans.
- Les producteurs de moyens d'enseignement destinés aux écoles de plusieurs cantons pourront mieux percevoir l'originalité de ces différentes écoles.

Il faut néanmoins veiller à ce que la présentation et l'organisation ainsi standardisées des plans d'études soient en accord avec les fonctions essentielles des plans qui ont été énumérées au chapitre premier et peuvent être résumées comme suit:

La fonction première du plan d'études consiste à définir les besoins culturels de l'individu, de même que les exigences de la société à l'égard de l'école. Par ailleurs, le plan d'études est une source d'informations pour toutes les personnes concernées par l'école. C'est l'enseignant bien sûr qui aura le plus souvent recours au plan d'études, dans la mesure où celui-ci facilite la planification de son enseignement, à long terme, et, à court terme, la préparation de ses leçons.

Parallèlement, le plan d'études est aussi un document qui contient des directives précises et obligatoires et des suggestions facultatives relatives aux objectifs, aux contenus et aux principes d'enseignement les plus importants. Il peut traiter un seul domaine d'enseignement et se limiter à une seule année sco-